

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le lundi 21 février 2022, à 19h38, via visioconférence à Sainte-Élisabeth.

Sont présents: Marie-Claude Ayotte, conseillère, Benoit Desrochers, conseiller, Olivier Guilbert Choinière, conseiller, Serge Perreault, conseiller, Josée Leclair, conseillère, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Louis Bérard, maire.

Est absent : Pierre Coutu, conseiller

Est aussi présente : Catherine Haulard, Directrice générale

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Louis Bérard, Maire, constate le quorum à 19h38, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2022-02-023 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Benoît Desrochers

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Greffe
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 17 janvier 2022
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 24 janvier 2022
4. Trésorerie
 - 4.1 Approbation des déboursés et comptes à payer
 - 4.2 Programme rénovation Québec 2022-2023
 - 4.3 École Emmélie Caron – Subvention activités parascolaires (Hiver 2022)
 - 4.4 UMQ – Congrès 2022
 - 4.5 Matricule 1606-30-9124 – Régularisation des titres
5. Période de questions
6. Direction et ressources humaines
 - 6.1 Bélanger Sauvé – Mandat dossier 2022-001
7. Urbanisme et développement économique
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel des permis
 - 7.2 Matricule 1505-68-1631
8. Loisirs et Parcs
9. Hygiène du milieu et environnement
 - 9.1 Sainte-Geneviève-de-Berthier – Entente intermunicipale relative à l'utilisation des ouvrages et à la fourniture d'eau potable
10. Travaux publics
 - 10.1 Ministère des Transports – Entente voirie 2022

11. Sécurité publique

12. Avis de motion

13. Règlements

13.1 Règlement 521-2022 (Traitement des élus) (Final)

14. Administration

14.1 Comité de démolition – Nominations

14.2 Centre de services des Samares – Mandat

14.3 Formulaires DGE-1038 – Dépôt

14.4 Journée Int. Contre l'homophobie et la transphobie

14.5 Chemin de la Savane – Demande de déneigement supplémentaire

15. Rapports des membres du conseil

16. Varia

17. Période de questions

18. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

3. GREFFE

2022-02-024

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 17 janvier 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 17 janvier 2022.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Serge Perreault

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 17 janvier 2022.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2022-02-025

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 24 janvier 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance spéciale du 24 janvier 2022.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Olivier Guilbert Choinière

D'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du 24 janvier 2022.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

4. TRÉSORERIE

2022-02-026

4.1 Approbation des déboursés et comptes à payer

Il est proposé par Serge Perreault

Il est résolu :

D'APPROUVER les déboursés et comptes à payer, représenté par les chèques numéros 8484 à 8526, au montant de 631,064.34\$ couvrant la période du 17 janvier 2022 au 21 février 2022.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2022-02-027

4.2 Programme rénovation Québec 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE la Société Québécoise de l'Habitation a approuvé le Programme de Rénovation Québec pour la municipalité de Sainte-Élisabeth;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire reconduire ce programme pour les années 2022-2023 pour une participation financière se répartissant comme suit :

Municipalité de Sainte-Élisabeth	→	25,000\$
SHQ	→	25,000\$

Il est proposé par Josée Leclair

Il est résolu :

DE CONFIRMER la participation financière de la municipalité de Sainte-Élisabeth au Programme Rénovation Québec pour les années 2022-2023.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2022-02-028

4.3 École Emmélie Caron – Subvention activités parascolaires (Hiver 2022)

ATTENDU QUE le bien-être de nos enfants est une priorité pour le conseil municipal;

ATTENDU QUE l'activité physique favorise une croissance et un développement sains.

Il est proposé par Marie Claude Ayotte

Il est résolu :

D'APPROUVER une aide financière totale de 500\$ pour les activités parascolaires (hiver 2022) organisées par le comité de parents de l'école Emmélie Caron.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2022-02-029

4.4 UMQ – Congrès 2022

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ (Union des municipalités du Québec) tiendra son congrès annuel du 12 au 13 mai 2022 à Québec.

Il est proposé par Benoît Desrochers

Il est résolu :

- D'autoriser l'inscription au congrès de 3 membres du conseil municipal, soit M. Louis Bérard, maire, Mme Josée Leclair, conseillère et M. Serge Perreault, conseiller;
- D'appliquer les dépenses aux g/l prévus à cet effet.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

M. Bérard se retire avant la résolution 2022-02-030

2022-02-030 4.5 Matricule 1606-30-9124 – Régularisation des titres

CONSIDÉRANT qu'une partie des rues Pelland et Laporte empiètent sur le lot 4 782 292;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de régulariser cet empiètement.

Il est proposé par Serge Perreault

Il est résolu :

- **D'AUTORISER** Mme Josée Leclair, mairesse suppléante et Mme Catherine Haulard, directrice générale, à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution;
- **DE CONFIRMER** que les frais professionnels reliés à cette transaction (arpenteurs ou notaires) sont la responsabilité de la municipalité de Sainte-Élisabeth.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

M. Bérard réintègre son siège

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

2022-02-031 6.1 Bélanger Sauvé – Mandat dossier 2022-001

ATTENDU QUE la municipalité a l'obligation d'offrir à tous ses employés et fonctionnaires un environnement de travail sécuritaire.

Il est proposé par Serge Perreault

Il est résolu :

DE MANDATER la firme Bélanger Sauvé à entamer les procédures auprès du DPCP et obtenir un engagement selon l'article 810 du Code criminel.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2022-02-032 7.1 Dépôt du rapport mensuel des permis

Dépôt du rapport mensuel d'émission de permis et certificats.

2022-02-033 7.2 Matricule 1505-68-1631

ATTENDU QUE les propriétaires de la matricule 1505-68-1631 ont déposé une demande de construction de 2 triplex jumelés et de bâtiments accessoires basée sur le règlement 515-2021 – Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble;

ATTENDU QUE suite à une évaluation préliminaire du dossier, les conclusions sont les suivantes :

Règlement de zonage :

1. Zone RB : L’usage « Habitation trifamiliale jumelée » est autorisée. Toutefois, les bâtiments jumelés doivent être chacun sur un lot distinct. Autrement, il s’agit d’un bâtiment avec 6 unités qui n’est pas autorisé.
2. Section 6 – Protection des rives : La rive est à l’état naturel et devrait rester, sauf pour des aménagements permis à la section 6 du règlement de zonage. Les constructions et aménagements (bâtiments, stationnement, allée d’accès, espaces de rangement et matières résiduelles) doivent être en dehors de la rive. (à confirmer par un arpenteur).
3. Normes d’implantation : il nous est impossible de valider si le projet est conforme. La marge en avant doit être de 5 mètres. Elle pourrait s’appliquer à la ligne avant parallèle à la rue.
4. Article 4.9 : Une habitation à l’arrière-lot est interdite.
5. Article 4.5.1.2 pose problème (insertion dans un secteur existant).
6. Stationnement (art. 4.8) : 1 case par unité d’habitation;

ATTENDU QUE le Comité consultatif en Urbanisme recommande au conseil municipal de refuser ce projet pour les raisons suivantes :

- Le projet ne satisfait pas les objectifs actuels de préservation du patrimoine bâti, visuel (intégration architecturale) et environnemental (préservation des cours d’eau, bandes riveraines et de la végétation existante);
- La construction projetée devra se faire sur un terrain à grande proximité d’un cours d’eau propice aux inondations, aux risques d’érosion et aux glissements de terrains.

Il est proposé par Serge Perreault

Il est résolu :

DE REFUSER la demande d’autorisation du projet, le tout tel que décrit au plan portant le numéro de dossier A_21_24 de A6 Architecture.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l’unanimité

8. LOISIRS ET PARCS

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

2022-02-034 9.1 Sainte-Geneviève-de-Berthier – Entente intermunicipale relative à l’utilisation des ouvrages et à la fourniture d’eau potable

ATTENDU QUE la consommation d’eau de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier dépasse la capacité de production de la municipalité de Sainte-Élisabeth;

ATTENDU QUE plusieurs prolongements et nouveaux branchements ont été effectués à travers les années sans le consentement de la municipalité de Sainte-Élisabeth;

ATTENDU QUE selon l'information dont nous disposons, il y aurait des branchements croisés entre les réseaux desservis par Berthierville et Sainte-Élisabeth sur le territoire de Sainte-Geneviève-de-Berthier;

CONSIDÉRANT QUE suite à plusieurs tentatives infructueuse de la part de la municipalité de Sainte-Élisabeth à en venir à une entente intermunicipale signée avec Sainte-Geneviève-de-Berthier.

Il est proposé par Benoît Desrochers

Il est résolu :

DE MANDATER M. Louis Bérard, maire et Mme Catherine Haulard, directrice générale à entreprendre les démarches auprès de la CMQ pour la médiation afin de régulariser la situation.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

10. TRAVAUX PUBLICS

2022-02-035 10.1 Ministère des Transports – Entente voirie 2022

ATTENDU QUE la municipalité a fait part de son intérêt au MTQ de la réalisation de certains travaux d'entretien d'été pour l'année 2022.

Il est proposé par Olivier Guilbert Choinière

Il est résolu :

D'ACCEPTER les propositions suivantes :

Contrat de gré-à-gré au montant de 1,675\$ pour les travaux suivants :

- Balayage de la chaussée;
- Nettoyage des regards-puisards;
- Marquage ponctuel (traverse de piétons).

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. AVIS DE MOTION

13. RÈGLEMENTS

2022-02-036 13.1 Règlement 521-2022 (Traitement des élus) (Final)

Il est proposé par Marie-Claude Ayotte

Il est résolu :

D'ADOPTER le règlement final 521-2022 (Traitement des élus).

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

14. ADMINISTRATION

2022-02-037 14.1 Comité de démolition – Nominations

ATTENDU QUE le règlement 494-2019 sur la démolition d'immeubles prévoit que le Comité de démolition soit composé d'au moins trois (3) membres du conseil municipal.

Il est proposé par Serge Perreault

Il est résolu :

DE CONFIRMER que Mme Marie Claude Ayotte, M. Olivier Guilbert Choinière et M. Pierre Coutu siègent au Comité de démolition.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2022-02-038 14.2 Centre de services des Samares – Mandat

Il est proposé par Serge Perreault

Il est résolu :

DE MANDATER M. Louis Bérard, maire et Mme Catherine Haulard, directrice générale à entamer les négociations avec les représentants du Centre de Services des Samares et du bureau de Mme Caroline Proulx, Députée de Berthier dans le dossier de l'école primaire Emmélie Caron.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2022-02-039 14.4 Formulaires DGE-1038 – Dépôt

La présidente d'élections procède au dépôt des formulaires DGE-1038 pour les candidats suivants :

M. Louis Bérard
Mme Marie Claude Ayotte
M. Benoît Desrochers
M. Olivier Guilbert Choinière
M. Pierre Coutu
M. Serge Perreault
Mme Josée Leclair
M. Richard Savignac

2022-02-040 14.5 Journée Int. Contre l'homophobie et la transphobie

ATTENDU QUE la Charte Québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

ATTENDU QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles, et trans (LGBTQ+) et à toute autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleur inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans notre société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence depuis 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée.

Il est proposé par Marie Claude Ayotte

Il est résolu :

DE PROCLAMER le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2022-02-042 **14.6 Chemin de la Savane – Demande de déneigement supplémentaire**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de déneigement supplémentaire pour le Chemin de la Savane;

ATTENDU QUE cette demande est dû à un projet de coupe sélective sur une terre privée dans la portion du chemin qui n'est pas municipalisé.

Il est proposé par Benoît Desrochers

Il est résolu :

DE REFUSER la demande de remboursement de M. Gérard Descheneaux.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

15. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil font rapport de leurs activités

16. VARIA

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

2022-02-043 **18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Olivier Guilbert Choinière

QUE la présente séance soit levée à 20h09.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité